

## M. JOSEPH-ISIDORE BEDARD

(1806-1833)

Bédard fut un patriote, c'est lui qui a écrit le premier chant national digne de ce nom. L'article inédit suivant, signé par le savant bibliothécaire de la légation, a donc bien sa place dans notre revue, en ce moment de réveil patriotique. Nous en recommandons la lecture à tous ceux qu'intéresse la biographie de nos compatriotes distingués.

Joseph-Isidore, le troisième fils de Pierre Bédard, naquit le 9 janvier 1806. Comme, en 1816, son père remplissait, à Trois-Rivières, ses fonctions de juge du district, il envoya Isidore, alors âgé de dix ans, au petit séminaire de Nicolet, où il fit un cours assez brillant. Il se livra ensuite à l'étude du droit, et lorsque son père mourut l'aspirant au barreau était à la veille de terminer ses études légales. En effet, il fut admis à la pratique comme avocat le 14 octobre 1829, et son père était mort à la fin d'avril précédent.

Isidore Bédard fut un de nos jeunes poètes les plus estimés ; sa fibre, toujours patriotique, sut parfois remuer les cœurs de nos Canadiens. Étienne Parent l'a comparé à Rouget de l'Isle, l'auteur de la *Marseillaise*. Nous ne sommes pas prêt à endosser ce témoignage d'antan, mais il est certain qu'à cette époque reculée l'auteur de *Sol canadien terre chérie* sut compter de bénévoles admirateurs. Nos poètes actuels sont arrivés aisément à dépasser Bédard ; toutefois, ils ne nous ont pas fait oublier cette strophe de l'hymne national :

Si d'Albion la main chérie  
Cesse un jour de te protéger,  
Soutiens-toi seule, ô ma patrie !  
Méprise un secours étranger.  
Nos pères, sortis de la France,  
Étaient l'élite des guerriers,  
Et leurs enfants de leur vaillance  
Ne fêtriront pas les lauriers.

Aux élections générales de 1830, Isidore Bédard fut élu député du comté de Saguenay. Ses talents et l'avantage d'être l'un des fils de Pierre Bédard, lui valurent l'honneur d'un tel choix. Du reste, les électeurs du Saguenay avaient eu la main heureuse en se donnant un représentant aussi bien doué. Dès la première session, Bédard fit sa marque dans l'enceinte législative. Ses allures indépendantes lui auraient, sans aucun doute, suscité de lourdes épreuves, si sa carrière n'eût été trop tôt brisée.

Son premier vote, fut en faveur de Christie, député de Gaspé, que la Chambre, par une majorité de treize, avait déclaré indigne de prendre son siège. A. N. Morin venait de prononcer un long discours en faveur de l'expulsion. Bédard lui répondit avec beaucoup d'à propos. Voici la substance de cette réplique :

Je suis de l'opinion de ceux qui ont parlé de l'importance de cette question, car il ne s'agit de rien moins que de priver un sujet de ses droits de citoyen. J'ai lu attentivement l'enquête concernant M. Christie, et j'ai été surpris de la faiblesse des raisons alléguées par les partisans de l'expulsion. Il aurait fallu prouver deux choses : premièrement que M. Christie était coupable ; secondement que la Chambre avait le droit de l'expulser après une nouvelle élection. La seule raison qu'on donne est, qu'ayant déjà été expulsé, il devait l'être encore, et partant que les résolutions de l'ancienne Chambre liaient la nouvelle. L'argument se réfute de lui-même. Il n'y a aucune résolution de la Chambre qui ne puisse être changée et révoquée. Les règles mêmes de cette Chambre sont sujettes à varier et elles varient souvent.

On a accusé M. Christie d'avoir causé la destitution de plusieurs magistrats à cause de leurs opinions politiques. Quelles preuves a-t-on données de cette accusation ? Je les ai examinées attentivement et j'ai été surpris de leur faiblesse. Mais on a paru disposé à condamner systématiquement le député de Gaspé et à crier : *Pendez-le ! pendez-le !* tout comme les Juifs autrefois à clamer la mort de Notre-Seigneur en criant : *Crucifiez-le ! Crucifiez-le !*

Mais admettons que la preuve soit plus complète qu'elle ne le paraît à première vue. Est-ce que cette Chambre n'aurait point pu permettre à M. Christie d'interroger les témoins à la barre de cette Chambre ? On a prétendu que c'eût été contre l'usage parlemen-

taire. Ne se rappelle-t-on plus le cas de M. Bouc, élu pour la quatrième fois et toujours expulsé ? Cette Chambre ne lui a-t-elle pas permis de se faire entendre et de produire ses témoins dans cette enceinte même !

Admettons enfin que la preuve soit parfaite, avon-nous le droit d'expulser M. Christie en qui les électeurs de Gaspé viennent de placer en nouveau leur confiance ? Disons qu'il y a un doute sur ce point ; alors ce doute doit être en faveur du député, et le respect que nous devons à la franchise électorale nous indique assez de quel côté nous devons faire pencher la balance.

Bédard se trouvait sur cette question en pleine opposition aux chefs du parti canadien si bien représenté par Papineau, Morin et La Fontaine. Il lui fallut donc un certain courage pour affronter les périls d'une voie où il pouvait facilement trébucher. Les vieux parlementaires tinrent compte sans doute de la jeunesse et de la fière indépendance du nouveau député. Certes, Bédard n'était qu'à son début, et il y allait allègrement, sans se préoccuper de savoir s'il plaisait ou déplaisait aux Canadiens ou aux Anglais.

Au cours de la même session, Bédard se fit remarquer une seconde fois par la verte réponse qu'il fit à l'adresse de M. Lee, député de la Basse-Ville de Québec, qui, s'adressant aux jeunes membres de la Chambre dans un appel vigoureux, leur demandait de s'unir à lui pour demander un Conseil législatif électif :

M. Lee en a appelé aux jeunes, s'écrie Bédard, mais il n'a pas exprimé leurs sentiments, lorsqu'il a déploré le malheur qu'avaient eu nos ancêtres de ne pas se séparer de la Grande-Bretagne. Nos aïeux ont agi sagement, en ne se rendant pas à l'invitation des États-Unis. C'est de la métropole que cette province tire toute sa force ; et qui osera révoquer en doute sa libéralité à notre égard ? Quelle libéralité, en effet, de nous avoir donné un gouvernement semblable au sien ? Que l'on jette les yeux sur l'Europe, que l'on envisage les maux qui accablent les peuples de l'ancien continent, et l'on pourra demander s'il y a un pays plus heureux que le nôtre. Le langage qui vient d'être tenu n'est propre qu'à corroborer celui que l'on tenait en 1810, qu'à faire regarder comme fondées, les accusations que l'on débitait sur la loyauté des Canadiens ; et si l'honorable membre croit avoir exprimé les sentiments de la jeune génération, quant à moi, je suis loin de les partager.

Bédard vota pour le bill d'indemnité, malgré la forte opposition que ce projet de loi devait rencontrer parmi ses collègues. Il appuya même la proposition faite à ce sujet par Young.

Bédard siégea à plusieurs reprises comme président du comité des griefs, et l'on voit son nom au pied des deux premiers rapports de ce comité. En somme, le jeune député prit une part très active aux délibérations de la Chambre, ne s'absentant jamais et acceptant toutes les besognes qu'on voulut bien lui confier.

Vers la fin de la session, la Chambre résolut d'envoyer en Angleterre un agent chargé de représenter auprès du gouvernement de Sa Majesté les intérêts et les sentiments des habitants de la province de Québec et d'appuyer les pétitions de la Chambre d'Assemblée. Bédard résolut aussitôt de suivre M. D. B. Viger, l'agent en question. Ils firent ensemble la traversée de l'Océan, sur l'*Hudson*, et arrivèrent à Liverpool le 13 juin 1831, après vingt-quatre jours de trajet. Rendu à Londres, Bédard visita la grande ville, puis il courut en Irlande et enfin il se rendit en France et en Italie, pour venir échouer à Paris en 1832. A Londres, il avait fait la rencontre d'un Canadien, Québécois comme lui ; c'était F.-X. Garneau—le futur historien du Canada—à peu près du même âge que Bédard, et qui remplissait déjà auprès de M. Viger les fonctions de secrétaire :

Je connaissais à peine Bédard, écrit M. Garneau ; mais la connaissance fut bientôt faite, et quelques jours après son retour en Angleterre, il vint loger avec

moi. C'était un esprit gai qui, sous une surface mathématique et raisonneuse, cachait beaucoup d'imagination et des passions ardentes. Sa société ne m'était pas plus agréable. Mais je crus m'apercevoir que ses courses sur le continent avaient allumé en lui une passion funeste, celle du jeu. Sans avouer sa faiblesse, il me parlait de la roulette, comme d'une invention qui pouvait faire la fortune d'un habile calculateur. Je badinai sur ses illusions, sans pouvoir les détruire. Néanmoins, il fut fort tranquille tout le temps qu'il resta à Londres ; mais l'ennui le rappela bientôt en France, où une maladie mortelle s'empara de lui et le conduisit au tombeau l'année suivante. Je lui avais conseillé vainement de retourner en Canada ; une fatalité semblait l'attacher à cette vieille terre d'Europe, où il devait laisser son nom et ses cendres. Je me séparerai de lui avec regret et le triste pressentiment d'une fin qui ne se réalisa que trop tôt.

Bédard sut bientôt à quoi s'en tenir sur la gravité de son mal. Il écrivait de Paris à M. Garneau, retourné à Londres, une lettre assez explicite à son sujet :

Cher Garneau,

J'apprends ce matin que vous êtes déjà de retour, ce qui m'a causé un plaisir infini. C'est un Canadien qui viendra à mon enterrement si je ne reviens pas de la maladie dont j'ai été subitement et violemment attaqué. J'ai eu une rechute il y a huit jours ; je suis mieux, mais très faible. Je sors de mon lit pendant quelques heures, depuis deux jours. Je n'ai pas recouvert la voix le moins, moi qui avais, comme dit Fiset, une voix d'*animal* ! Si vous pouviez venir me voir, que vous me causeriez de plaisir ! Sinon, écrivez-moi. Est-ce par quelque accident que vous êtes de retour, ou votre voyage était-il terminé ? M. Viger est-il avec vous ? Vous me ferez le plaisir de porter cette lettre à son adresse au plus tôt dans la cour de Somerset House ; on prend un petit rue qui descend à droite, No. 9. Si M. Viger est de retour, vous ne porterez pas cette lettre. Vous la garderez par devers vous jusqu'à mon retour. Adieu, cher Garneau.

IS. BÉDARD.

C'était après une promenade de dix jours qu'il avait faite à Paris vers la fin de juillet 1832, que M. Garneau avait reçu cette lettre de son ami Bédard. Le 11 mars de l'année suivante, il recevait de M. Berthelot la note qui suit :

Bédard est toujours à Paris, et se propose d'embarquer pour le Canada au commencement du mois prochain. Sa santé a été faible, et j'ai été du nombre de ceux qui lui ont conseillé de ne pas se hasarder sur la mer dans une saison aussi orageuse que celle-ci.

Le 24 mars, M. Delagrave apportait à M. Garneau une autre lettre contenant ces lignes :

Il ne me reste que le temps de vous dire que ce pauvre Isidore Bédard avec qui j'ai diné, il y a aujourd'hui quinze jours, est tombé le soir même très malade d'un renouvellement de son crachement de sang ; il a été dangereusement malade depuis ce temps ; mais il est mieux, et les médecins m'assurent qu'il sera capable de s'embarquer au commencement du juin prochain pour le Canada.

C'était une illusion, écrit M. Garneau. Il eut, il est vrai, vers le commencement du mois d'avril, quelque mieux, et on espérait qu'il pourrait bientôt supporter la voiture pour se rendre dans une maison de santé ; mais cela ne dura guère. Il languit quelque temps encore, et finit par succomber à une maladie de poitrine sans avoir la consolation de revoir sa patrie.

Isidore Bédard mourut à Paris, le 14 avril, à l'âge de vingt-sept ans et trois mois. Son corps fut déposé au cimetière Montmartre.

M. Garneau a écrit de Bédard une appréciation dont il serait difficile de surpasser l'exactitude.

M. Bédard, dit-il, avait le plus bel avenir devant lui. La réputation du père était pour le fils une recommandation toute spéciale auprès de ses compatriotes. Des talents ajoutés à cela pouvaient le mener loin, s'il montrait le caractère et la consistance qui conviennent à un homme appelé à jouer un rôle dans la politique de son pays. Il joignait à ces avantages une élocution facile et une voix mâle et agréable qui le faisaient déjà rechercher dans les assemblées publiques.

Tout cela s'enfouit pour jamais dans la tombe sur une terre étrangère. Les délices et les tentations de l'Europe avaient ouvert sous les pas du jeune Canadien un abîme qu'il n'avait pu éviter, et dans lequel il s'était précipité avec toute l'ardeur d'un tempé-